

ANNECY

Fête des voisins : la Ville peut vous aider

Le vendredi 24 mai, c'est la 19^e édition de la Fête des voisins. Le soir où on se retrouve au pied de son immeuble ou dans sa rue pour échanger avec ses voisins. La Ville peut apporter un soutien logistique pour tout événement organisé ce jour-là, ou à une autre date, sous conditions. Le fonctionnement : les demandes de matériel (tables, bancs, chaises) et/ou d'occupation du domaine public devront se faire par téléphone, par mail ou directement auprès des mairies de proximité ou du service vie des quartiers. Toute demande d'occupation du domaine public devra être déposée au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation. Plus d'infos auprès du service Vie des quartiers à Annecy : vie.des.quartiers@ville-annecy.fr



Vous avez besoin d'un coup de main pour organiser votre Fête des voisins ? La municipalité peut vous aider. Archives photo Le DL

ANNECY

Ce soir, le RIC sera évoqué lors d'une conférence

Le Référendum d'initiative citoyenne (RIC) est l'une des principales revendications des gilets jaunes. Si vous souhaitez tout connaître sur ce sujet, Raul Magni-Berton et Clara Egger, deux professeurs de science politique à l'école de Sciences politiques de Grenoble, viendront ce vendredi 3 mai, à 20h30, pour évoquer et débattre sur ce sujet dans la salle Eaux et Forêts à Annecy. Ils ont également publié un ouvrage sur le RIC et sont tous les deux cofondateurs du Mouvement pour un Dauphiné démocratique. Ils promeuvent "la démocratie directe et horizontale".

ANNECY

Le bus vie des quartiers commence, le 3 mai, une nouvelle tournée

Le bus vie des quartiers a pris l'habitude de se déplacer dans toute la commune nouvelle, à la rencontre des habitants, pour répondre à leurs questions. À partir du 3 mai et jusqu'au mercredi 15 mai, le bus commence une nouvelle tournée. Il passera sans doute près de chez vous. En cas d'impossibilité de vous rendre à l'une de ces permanences, le service Vie des quartiers vous accueille en mairie d'Annecy. Pour toute information rendez-vous sur le site internet de la ville d'Annecy : www.annecy.fr/121-le-bus-vie-des-quartiers.htm

ANNECY

AGENDA

■ VENDREDI 3 MAI

Théâtre

"Retour à Reims". D'après Didier Eribon. 20 h 30, Bonlieu Scène Nationale.

Cirque/Art du geste

"Le gros sabordage". Cie La Mondiale Générale. 20 h 30, petite salle de Bonlieu Scène Nationale.

Théâtre/danse

"Juste avant que la glace ne cède". Cie Monsieur K. 20 heures, Théâtre des Collines - Renoir à Cran-Gevrier.

Théâtre

"Un grain de poésie". D'Eugène O'Neill. Cie Les Escholiers. 20 h 30, Théâtre de l'Échange.

Soirée pour la liberté de la presse

Barruoco, Mona et les Matous, Another Kind of Magic et Assia en concert. 20 h 30, auditorium de Seynod.

Rock

Tremplin Guitare en Scène Nobody's Cult, Stone Ravens et Overdrivers en concert. 21 heures, Le Brise Glace.

UTILE

DE GARDE

SOS médecins

Consultations au cabinet et visites à domicile, 24h sur 24, composer le 36 24.

Urgences 24/24h, 7j/7

Clinique générale, 4 chemin de la Tour de la Reine, Appeler le : 04 56 41 22 26.

Pharmacie

Composer le 32 37 en précisant le code postal.

DON DU SANG

Établissement français du sang

Les lundis de 8 h à 19 h, les mardis, mercredis et vendredis de 8 h à 13 h, les jeudis de 14 h à 19 h et les samedis de 8 h à 12 h. ZA des Croisettes à Metz-Tessy, Don de moelle, de plasma sur rendez-vous : 04 50 66 60 60.

MARCHÉS

Marché du vendredi

De 6 à 13 heures, en vieille ville (Annecy).

LOISIRS ET SERVICES

Déchetteries

Horaires d'été : de 9 à 12h et de 13h30 à 18h30. Fermeture : pour l'ensemble du secteur : lundi matin et jours fériés + 1 jour de fermeture en fonction du secteur : Annecy et d'Épagny-Metz-Tessy : le jeudi. Annecy-le-Vieux et Chavanod : le mardi. Cran-

Rock

Skinny Milk en concert. 21 heures, Bistro des Tilleuls.

■ SAMEDI 4 MAI

Annecy contre la faim

Course, concerts, zumba, jeux... De 10 heures à 19 heures, Le Pâquier.

Théâtre d'improvisation

Deux équipes, un arbitre, des thèmes tirés au hasard. 20 heures, Les Carrés.

Théâtre

Un grain de poésie. D'Eugène O'Neill. Cie Les Escholiers. 16 h 30 et 20 h 30, Théâtre de l'Échange.

Théâtre

"Rupture à domicile". De Tristan Petitgirard. Cie Étoiles Bleues. 20 h 30, salle Pierre Lamy.

Théâtre

"Retour à Reims". D'après Didier Eribon. 20 h 30, Bonlieu Scène Nationale.

Cirque/Art du geste

"Le gros sabordage". Cie La Mondiale Générale. 20 h 30, petite salle de Bonlieu Scène Nationale.

Gevrier : le mercredi.

Bibliothèques

Horaires d'ouverture : Bonlieu : mar, jeu, ven : 12h30 à 18h, mer et sam : 10h à 18h. Novel, les Romains : mar, mer : 10h à 12h - 13h30 à 18h, jeu, ven de 13h30 à 18h, sam : 10h à 12h - 13h30 à 17h. La Prairie : mar, ven 13h30 à 18h, mer : 10h à 12h, 13h30 à 18h, jeu : fermé, sam : 10h à 12h - 13h30 à 17h.

L'Île Bleue à Seynod

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 20 h 30, les mercredis de 11 h 30 à 18 h 30, les samedis de 13 h 30 à 18 h 30 et les dimanches de 10 h à 18 h 30.

Patinoire Jean-Régis

Horaires d'ouverture en période scolaire :

les mardis et vendredis de 11 h 45 à 13 h 45 et de 20 h 45 à 22 h 45, les mercredis et samedis de 14 h à 17 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h 30.

Piscine Jean-Régis

Horaires d'ouverture en période scolaire :

les lundis de 6 h 45 à 8 h et de 11 h 15 à 13 h 30, les mardis et vendredis de 11 h 15 à 13 h 30 et de 20 h à 21 h 30, les mercredis de 11 h 15 à 17 h et de 18 h à 20 h 30, les jeudis de 11 h 15 à 13 h 30 et de 18 h à 20 h 30, les samedis de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h et les dimanches de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

POISY/ÉPAGNY METZ-TESSY Une pétition, qui est partie d'un lotissement en construction, a rassemblé plus de 4 000 signatures

Ils ne veulent pas d'une centrale à bitume sous leurs fenêtres

Le lotissement est à peine sorti de terre que déjà ses premiers habitants sont vent debout contre un projet d'installation d'une centrale de concassage et d'enrobage.

La terre est encore meuble. Les raccordements encore à nu. Et déjà un vent de colère souffle dans ce lotissement qui n'est pas du tout achevé. C'est que le projet d'une vie s'est transformé en cauchemar pour les premiers occupants des lieux. Pourtant sur le papier, le projet fait rêver.

Un terrain aux proportions généreuses pouvant accueillir une belle résidence, en lisière de forêt et surtout à un jet de pierre d'Annecy. Il y a bien cette déchetterie en contrebas et cet axe routier qui voit passer 60 000 véhicules/jour, une zone artisanale qui poursuit sa croissance et une entreprise de chimie à 500 m à vol d'oiseau... « Dans la maison, on n'entend rien. » Mais tout ça, ils ont signé en connaissance en cause.

Ce qu'ils ignoraient et qu'ils ont appris fortuitement, affirme Nathalie, Sandra, Laurence et les autres, c'est l'implantation d'une centrale à bitume à 500 mètres de l'entrée du lotissement.

« Il y a un mois, le président de l'association du lotissement a été convoqué en mairie de Poisy, en présence du maire d'Épagny Metz-Tessy, de l'entreprise Ceccon et du promoteur ; c'est là qu'il a eu connaissance du projet. »

De retour dans le lotissement,

le président convoque ses voisins, « On a cru un instant à une invitation à une crémaillère avant d'être assommé par la nouvelle » rapporte Nathalie.

Pourtant, elles l'affirment, ce n'est pas leur premier achat, aussi elles savaient les questions à poser, les démarches à entreprendre pour sonder l'avenir de leur environnement. Mais, « jamais personne, ni en mairie, ni le promoteur, ni le notaire, n'a évoqué l'installation. »

Et les chiffres donnent le tournis. « Il est question d'une activité sur 85 000 m² (concassage et enrobage). 150 camions de 31 tonnes par jour, 650 véhicules jour. Sans compter les odeurs, le bruit, la poussière... »

Sonnés, les résidents du lotissement ne tardent pas toutefois à réagir et se réunissent en collectif "Non à la centrale de bitume des Marais noirs". Dès lors, ils vont tracter sur le marché, s'invitent lors de l'inauguration de la salle polyvalente à Épagny Metz-Tessy. « Les gens ne voulaient pas y croire » disent-ils. Plus de 4 000 personnes ratifient la pétition, dont nombre de Poisilliens. À l'image de Sandra qui ne se retrouve plus dans l'achat fait, il y a une dizaine d'années. « On avait acheté un village nature... »

Pour la jeune femme, le projet pouvait avoir du sens, il y a une quinzaine d'années quand il a été instruit, dit-elle. Mais depuis, « le secteur s'est énormément densifié. La centrale va se retrouver coincée entre un lycée agricole d'un côté, en face d'un centre commercial qui se positionne haute qualité environnementale, et de l'autre, des habi-



C'est sur ce terrain en terre qu'est prévue la construction d'une centrale à bitume. Photo Le DL/Krystel BABLÉE

tations et même une école et une crèche flambant neuves ». Et quid, renchérit Nathalie, qui attend un heureux événement dans un mois, « de la zone marécageuse, du classement des marais et de la faille sismique qui court au milieu de la zone? »

Enfin, complète Sandra, « l'enrobage, comme tout processus industriel, évolue. On parle désormais de retraitement de goudron, d'émulsions végétales, qui sait, la centrale qui doit sortir de terre d'ici 2 ans pourrait être obsolète dans 5 ans. Ce

n'est pas la problématique d'un lotissement mais de tout un secteur et de son futur » pointe-t-elle du doigt. Vent debout derrière la colline.

Contactée, l'entreprise Ceccon n'a pas souhaité répondre. **Krystel BABLÉE**

«Un projet qui ressemble beaucoup à celui de Villaz»

L'annonce du projet de centrale à bitume a eu pour effet de réveiller de mauvais souvenirs à Villaz. Courant 2008, les habitants apprennent qu'Aravis Enrobage entend s'installer dans la zone d'activités économiques. Dès lors, une association se crée "Bien vivre à Villaz", et entame un vrai bras de fer. « Première victoire avec l'avis défavorable

du commissaire enquêteur » se souvient l'association (dont l'objet aujourd'hui est principalement du loisir). La société retravaille le projet et soumet une usine en partie enterrée. C'est en décortiquant ces documents que l'association avait relevé « des chiffres grossièrement falsifiés, trompant ainsi la direction de l'environnement, de

l'aménagement et du logement. » Une plainte avait d'ailleurs été déposée en ce sens. Finalement, le préfet s'oppose au projet en 2015. « Nous avons l'impression que c'est le même projet à peine remanié qui est ressorti du tiroir » remarque l'association, prête à donner son concours et son expertise aux signataires de Poisy/Épagny.

« La nouvelle unité sera couverte et alimentée au gaz de ville »

Le maire de Poisy, Pierre Bruyère, s'étonne de cette soudaine levée de boucliers. L'élu l'affirme et le redit, « il n'a jamais été fait mystère de la volonté de déplacer l'entreprise Ceccon de la zone des Îles. Déjà parce que les installations sont anciennes et les risques de pollution présents (en raison de fuel lourd). La nouvelle unité sera alimentée au gaz de ville et entièrement recouverte. Aussi, il n'y aura ni bruit, ni odeur. »

« Également parce que le Grand Annecy s'est engagé depuis près de 10 ans dans un vaste projet de requalification des ber-

ges du Thiou ». Proposition avait été faite d'accueillir l'entreprise, modernisée, au parc de Calvi et des Marais Noirs à Poisy, depuis 2002, redit l'élu. Ce site est idoine, dit-il en substance, car il est protégé par une colline. Il compte déjà une zone en pleine extension.

Réunion publique le 17 mai

« On ne pouvait pas ignorer un tel projet. D'ailleurs, il suffisait de venir en mairie pour consulter le PLU, c'est indiqué explicitement, zone artisanale et zone industrielle (l'entreprise Baikowsky, leader européen

dans la chimie de spécialités, y est installée) » souligne-t-il.

Le maire ne cache pas son étonnement de voir qu'une partie du site, qui se trouve sur la commune voisine, a été mis en logement. Il a l'impression d'être accusé de tous les maux ; quand, il a pris la précaution, relate-t-il, d'avoir imaginé « une voie entrante et sortante pour la quarantaine de camions jour, et pas 150 camions comme cela a été rapporté. » Il dit comprendre qu'un tel projet puisse susciter des inquiétudes ; il y répondra lors d'une réunion publique prévue le 17 mai à 19 h à Poisy.

« Une seule personne est venue me voir en mairie »

« C'est le promoteur qui aurait dû s'informer et prendre la mesure du projet prévu à Poisy avant de commercialiser les parcelles » oppose Roland Daviet, maire d'Épagny Metz-Tessy. « Nous, nous ne pouvons pas aller à la rencontre des nouveaux habitants puisque nous ne les connaissons pas avant qu'ils s'installent » dit-il. Lui aussi a le sentiment qu'on lui fait un mau-

vais procès. « J'ai toujours été disponible pour rencontrer toutes les personnes qui en font la demande. Une seule est venue me voir car elle hésitait entre deux terrains » affirme-t-il. Enfin, pour lui, il n'y aura aucun problème d'accès. Sa première adjointe, Ségolène Guichard, s'agace de la découverte du projet par certains. Elle a ressorti le numéro de janvier 2018 du jour-

nal municipal de Poisy. Sous la rubrique "Au fil des chantiers", il est relaté "la signature d'un compromis par l'entreprise Ceccon pour l'acquisition de 20 000 m² au prix de 900 000 €. Parallèlement, elle sera titulaire d'un bail de 30 ans sur les 6 ha issus de la réhabilitation de ce secteur [...]. Une demande de permis pour cette installation classée va être déposée ».

Ce projet doit être acceptable pour l'environnement

Interrogée sur le projet de centrale d'enrobage, la préfecture a donné cette réponse, « Ce projet relève de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 3 avril dernier. Cette demande est en cours d'instruction par l'inspection des installations classées. Le dossier fourni comporte, outre les documents prévus par le code de l'environnement, une étude d'impact qui devra démontrer que le projet est acceptable pour l'environnement. Notamment l'étude de risques sanitaires, établie selon une méthode nationale, doit montrer que les niveaux d'exposition de la population à un certain nombre de polluants restent inférieurs à des valeurs de référence garantissant l'absence d'effets sur la santé.

Ce dossier, une fois jugé recevable, fera l'objet de la procédure prévue par le code de l'environnement pour les installations soumises à autorisation avec consultation des services concernés et des municipalités concernées et sera soumis à enquête publique pendant une durée minimale d'un mois. La demande sera également soumise à l'avis de l'autorité environnementale. À noter que depuis le 12/04/2019 cette installation relève du régime de l'enregistrement (modification de la nomenclature des installations classées par décret du 9/04/2019 paru au JO le 11/04/2019). Toutefois la procédure d'enregistrement (procédure allégée) ne sera pas conduite du fait que le dépôt de la demande est intervenu avant la date de modification et une procédure complète, avec notamment une enquête publique d'un mois. En cas de suite favorable à cette demande, les dispositions minimales applicables à cette installation sont fixées par l'arrêté ministériel du 9/04/2019 paru au JO le 11/04/2019. Cet arrêté fixe notamment les valeurs limites de certains polluants rejetés à l'atmosphère, les conditions de surveillance de ces rejets et les distances minimales d'implantation de l'installation par rapport aux habitations et aux tiers. Le contrôle de cette installation (en cas de suite favorable) sera assuré par l'inspection des installations classées.

le dauphiné

POUR NOUS SUIVRE :

Vous pouvez maintenant nous suivre quotidiennement sur :

Facebook

Le Dauphiné Libéré



Twitter

@LeDLHauteSavoie

POUR NOUS JOINDRE :

Centre Bonlieu, 1 rue Jean-Jaurès 74000 Annecy
Pour contacter la rédaction : 04 50 51 97 44 DL.Centream@ledauphine.com
Pour contacter la publicité : 04 50 51 97 47 ldlpubannecy@ledauphine.com
Télécopie rédaction : 04 50 51 97 85. Télécopie publicité : 04 50 51 97 87
Pour contacter notre service abonnement : 0800 88 70 01